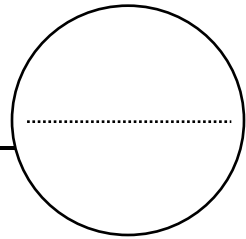




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 16 mai 2016 à compter de 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2016-05-115

1 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2016-05-116

2 – PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'EMPLOIS EN LOISIR POUR LE MILIEU RURAL

Considérant que le protocole d'entente intermunicipal entre les municipalités de Sherrington, St-Édouard et le Village de Hemmingford relatif à l'embauche conjointe d'une ressource en loisir (*ref: Résolution no 2014-05-123*) se doit d'être modifié contractuellement ;

Considérant que la municipalité de Sherrington avec l'accord de la municipalité du Village de Hemmingford et de Saint-Édouard c'était retiré du protocole d'entente (*résolution Sherrington : 2014-06-165*) ;

Considérant que la municipalité de Saint-Édouard désire mettre fin à l'emploi de l'agent de développement en loisirs ;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire continuer à utiliser les services de l'agent de développement en loisirs ;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford et de Saint-Édouard sont d'accord pour conclure un protocole d'entente distinct pour chaque municipalité avec le CLD pour un agent de développement en loisirs ;

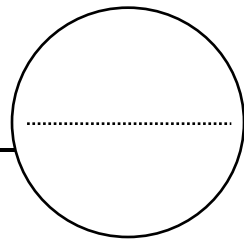
Considérant que les besoins pour la municipalité du Village de Hemmingford sont 14 heures par semaine ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'accepter les nouveaux protocoles d'entente entre la municipalité du Village de Hemmingford et le CLD Jardins-de-Napierville visant le soutien à la création d'emplois en loisir pour le milieu rural ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- D'autoriser Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, lesdits protocoles d'entente pour les années 2015-2016 et 2016-2017 ;

ADOPTÉE

2016-05-117

3 - EMBAUCHE DE MME JOSIANNE BARBEAU AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de procéder à l'embauche de Mme Josianne Barbeau à titre d'agente de développement en loisirs pour une période de probation de 4 mois selon les recommandations du comité de gestion du personnel.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion

2015-05-118

4 - AIDE FINANCIÈRE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ HEMMINGFORD ET RÉGION

Considérant que la Coopérative de Solidarité Santé Hemmingford et Région (ci-après « CSSHR ») « exploite une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que des biens et services d'utilité professionnelle et personnelle à ses membres utilisateurs dans le domaine de la santé et de toutes autres activités connexes, tout en groupant des personnes ou des sociétés ayant un intérêt économique social ou culturel dans l'atteinte [de son] objet » ;

Considérant que l'un des objectifs de la CSSHR est d'exploiter un établissement de santé visant à offrir des services sur le territoire de la Municipalité du Village de Hemmingford ;

Considérant que la CSSHR est une entreprise du secteur privé occupant un immeuble autre qu'une résidence situé au 476 rue Frontière ;

Considérant le paragraphe 3 du 1^{er} alinéa de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) ;

Considérant le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) ;

Considérant que le Village de Hemmingford souhaite soutenir la CSSHR ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité s'engage à accorder une aide financière annuel à la CSSHR équivalent au montant des taxes municipales et ce jusqu'à l'obtention de leur seuil de rentabilité de 1200 membres sans toutefois excéder 5 ans.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese reprend son poste.

2016-05-119

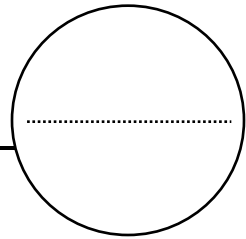
5 - MARCHÉ MOBILE « LA CARAVANE DES CULTURES » - AUTORISATION

Attendu que la Caravane des Cultures est une initiative du Centre local de Développement des Jardins-de-Napierville et sera en fonction à partir du mois de mai jusqu'à la fin octobre 2016, plus spécifiquement sur le territoire du Village de Hemmingford de 13h15 à 15h45 ;

Attendu que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire du Village de Hemmingford pour la période du mois de mai jusqu'à la fin octobre 2016, les vendredis de 13h15 à 15h45 dans le stationnement du Vieux Couvent
- Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Tanguay, directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

2016-05-120

6 - AVIS DE MOTION - MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 180

Normand Lussier, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il présentera un règlement modifiant le règlement 180 concernant les nuisances telles que l'entretien des terrains et l'arrosage des parterres dans les limites du Village de Hemmingford.

7 - PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen présent à la séance.

2016-05-121

8 - LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h11 sur une proposition de Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par , conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2016.
